

Informations de base	
2008/2261(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2007: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	FJELLNER Christofer (PPE-DE)	26/03/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2922	2009-02-10
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	KALLAS Siim	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
23/07/2008	Publication du document de base non-législatif	SEC(2008)2359 	Résumé
20/11/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2009	Vote en commission		Résumé
23/03/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0178/2009	
21/04/2009	Débat en plénière		
23/04/2009	Décision du Parlement	T6-0272/2009	Résumé
23/04/2009	Résultat du vote au parlement		
23/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
26/09/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2261(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 102
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/6/67272

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE416.344	29/01/2009	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0178/2009	23/03/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0272/2009	23/04/2009	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure		05588/2009	23/01/2009	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		SEC(2008)2359 	23/07/2008	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N6-0004/2009 JO C 311 05.12.2008, p. 0001	05/12/2008	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2009/0657 JO L 255 26.09.2009, p. 0145	Résumé

Décharge 2007: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

2008/2261(DEC) - 23/04/2009 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/657/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2007.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2007.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 23 avril 2009 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 23 avril 2009). La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Décharge 2007: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

2008/2261(DEC) - 23/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 582 voix pour, 13 voix contre et 38 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2007. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge. Le Parlement constate ainsi que :

- la Cour des comptes a mis en lumière des procédures de passation de marchés incorrectement documentées;
- certaines procédures de recrutement ont manqué de transparence.

Prenant acte de la volonté du Centre de résoudre ces problèmes, le Parlement demande au Centre de rendre compte, dans son rapport d'activité 2008, des mesures de suivi qui auront été prises et des résultats obtenus sur ces questions.

En ce qui concerne le **suivi des décharges précédentes**, le Parlement observe qu'en 2007, le Centre a remboursé 9,3 millions EUR à ses clients à partir des résultats reportés d'exercices précédents.

Il regrette par ailleurs qu'alors qu'il avait déjà mis en évidence ce problème antérieurement, aucune solution n'ait été trouvée au conflit qui oppose le Centre à la Commission relativement au problème du régime des pensions du personnel du Centre. Il demande dès lors à la Commission et au Centre de résoudre rapidement ce différend et d'informer l'autorité de décharge du résultat des négociations.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes de cette agence et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne –voir [2008/2207\(INI\)](#)–, adoptée parallèlement.

Décharge 2007: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

2008/2261(DEC) - 05/12/2008

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes sur les comptes 2007 du Centre européen de traduction (CdT).

CONTENU : le rapport de la Cour des comptes inclut une partie chiffrée sur les montants des dépenses de l'agence communautaire ainsi qu'une analyse comptable des dépenses, accompagnée des réponses de l'Agence.

- **Analyse comptable de la Cour** : dans son rapport, la Cour fait une série de remarques, notamment sur les procédures de passation de marchés qui ont montré que les critères d'attribution n'avaient pas été correctement appliqués au moment du choix final du prestataire. De même, en matière de recrutement, certaines procédures de contrôle n'ont pas été appliquées. Globalement, les procédures avaient manqué de transparence ;
- **Réponses de l'Agence** : le Centre indique qu'il renforcera ses contrôles *ex ante* en veillant à intégrer une analyse coûts/avantages dans toutes les activités qui entraînent des dépenses importantes lorsque différentes options se présentent lors du choix d'une offre. Il indique également qu'il s'emploiera à mieux appliquer les procédures définies par la Cour en matière de recrutement.

Décharge 2007: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

2008/2261(DEC) - 23/07/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2007.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses du Centre pour l'exercice 2007. Il indique que le budget définitif du Centre se monte à 46,12 millions EUR en 2007 (contre 40,88 millions EUR en 2006).

En termes d'effectifs, le Centre dont le siège est situé à Luxembourg (Luxembourg) compte officiellement 200 postes dont 176 effectivement pourvus assumant des tâches opérationnelles ou administratives.

En 2007, le Centre s'est essentiellement concentré sur des tâches de traduction de textes émanant d'une série d'organismes et institutions de l'Union.

Au total, le Centre indique qu'en 2007 le nombre de pages traduites était de 732.673 pages (en très nette augmentation par rapport à 2006).

Le nombre de pages traduites par langue s'établit comme suit :

- langues officielles : 729.286 pages,
- autres langues : 3.387 pages (ce chiffre ayant largement diminué en un an).

Enfin, le rapport indique le nombre de pages traduites par type de clients :

- pour les organismes de l'Union : 711.131 pages,
- pour les institutions de l'Union : 21.542 pages (en nette augmentation).

Le nombre de pages traduites par des free-lances était en 2007 de 395.701 pages (contre 260.303 pages en 2006).

À noter que la publication complète des comptes du Centre figure à l'adresse suivante :

<http://www.cdt.europa.eu/cdt/ewcm.nsf/>

Décharge 2007: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

2008/2261(DEC) - 23/01/2009

S'appuyant sur les observations contenues dans le compte de gestion et le bilan financier du Centre européen de traduction (CdT) au cours de l'exercice 2007 ainsi que sur le rapport de la Cour des comptes accompagné des réponses du CdT, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2007.

Ce faisant, le Conseil confirme que les crédits reportés de l'exercice 2006 à l'exercice 2007, 2,9 millions EUR, ont été consommés à concurrence de 2,8 millions EUR (95,8%), et que les crédits reportés de l'exercice 2007 à l'exercice 2008 s'élèvent à 3,9 millions EUR et qu'un montant de 12,9 millions EUR a fait l'objet d'une annulation.

Rappelant que la Cour des comptes a été en mesure d'obtenir l'assurance légitime que les comptes annuels du Centre étaient fiables dans tous leurs aspects significatifs, le Conseil estime que l'exécution budgétaire 2007 appelle un certain nombre de commentaires dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, notamment sur les points suivants :

- **reports de crédits**: le Conseil s'inquiète du taux toujours élevé de reports et, en particulier des taux d'annulations. Il engage le Centre à apporter les améliorations nécessaires dans sa gestion financière et budgétaire et à remédier le plus rapidement possible à cette situation ;
- **passation des marchés** : le Conseil prend note de l'observation de la Cour en ce qui concerne les procédures de passation de marchés et encourage le Centre à renforcer son contrôle *ex ante* en veillant à ce qu'une analyse coûts/avantages soit intégrée à ces procédures ;
- **procédures de recrutement** : le Conseil invite enfin le Centre à assurer la pleine transparence dans ses procédures de recrutement.